



Agents contractuels des ministères sociaux : la CFDT agit pour vos droits !

Le 20 juin 2025, s'est tenu le premier groupe de travail ministériel dédié aux agents contractuels des ministères sociaux. Pour **la CFDT (secteurs Travail Emploi / Affaires sociales Santé Solidarités)**, cette réunion marque une étape importante vers une meilleure gestion et reconnaissance pleine et entière de vos conditions d'emploi, de vos parcours professionnels et de vos droits.

Ce premier GT a permis de dresser un état des lieux :

- Plus de **2 000 agents contractuels (hors établissements publics) affectés en AC et SD** exercent aujourd'hui dans les ministères sociaux, souvent dans des fonctions pérennes. Cela représente 18,5 % des effectifs de l'administration centrale et des services déconcentrés, avec de très fortes disparités d'une direction à une autre. Sans oublier les 2351 agents contractuels de droit public affectés en ARS en 2023, et les plus de 3 000 agents contractuels des agences et opérateurs publics sous tutelles des Ministères sociaux.
- Plus d'un agent contractuel sur deux sur le périmètre administration centrale/services déconcentrés est encore en CDD, malgré l'ancienneté et la stabilité des postes occupés ;
- Les **disparités de traitement sont nombreuses** : en matière de rémunération, de perspectives d'évolution ou de reconnaissance des compétences.

La CFDT agit pour une amélioration concrète de vos droits

À l'occasion de ce groupe de travail, la CFDT a réaffirmé sa volonté d'ouvrir une véritable négociation collective, structurée autour de plusieurs axes :

- **Lutter contre la précarité** : limitation du recours aux CDD courts, élévation du taux de CDIisation, harmonisation des pratiques RH ;
- **Mieux reconnaître l'engagement des contractuels** : accès renforcé à la formation, revalorisations salariales plus régulières, valorisation des parcours et des compétences acquises ;
- **Faire de l'égalité professionnelle une réalité concrète** : mesures contre les écarts injustifiés entre les femmes et les hommes, intégration anticipée de la directive européenne 2023/970 sur la transparence salariale ;
- **Instaurer un cadre de recrutement et de gestion clair et équitable** : transparence des critères de rémunération et d'accès à une CDIisation, règles homogènes, lisibles et protectrices, applicables à l'ensemble des contractuels des ministères sociaux.

Et maintenant ?

La CFDT demandera, et appelle les autres organisations syndicales à en faire de même, **l'ouverture d'une négociation collective dès la rentrée 2025, afin d'aboutir à des avancées concrètes sur les conditions d'emploi des agents contractuels**. Cette négociation devra porter à la fois sur la sécurisation des parcours avec un focus sur la lutte contre la précarité (davantage de CDI, portabilité...), l'amélioration des rémunérations tout au long de la vie professionnelle, la reconnaissance des compétences, et la lutte contre les inégalités salariales entre les femmes et les hommes.

Parce que les agents contractuels sont des **acteurs à part entière** des missions des ministères sociaux, la CFDT continue à agir concrètement et à se mobiliser **à vos côtés et pour vous**.